

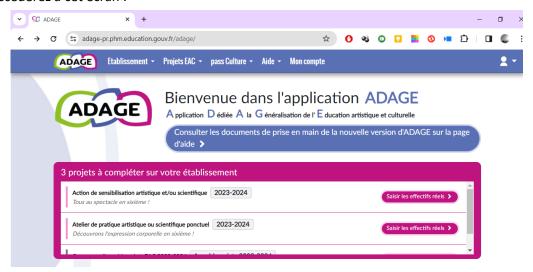


## RENSEIGNER LE VOLET CULTUREL DE L'ECOE ou de L'ETABLISSEMENT

C'est définir le cadre administratif de l'action culturelle

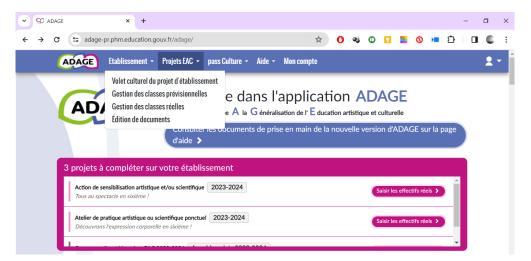
1° Ouvrir ADAGE, à partir du site Académique ou d'Iprof

Vous accéderez à cet écran :



Vous observerez différents onglets sur le bandeau de navigation

2° Cliquez sur l'onglet ETABLISSEMENT, apparaît l'écran suivant : Etablissement - Projets EAC - pass Culture - Aide - Mon compte

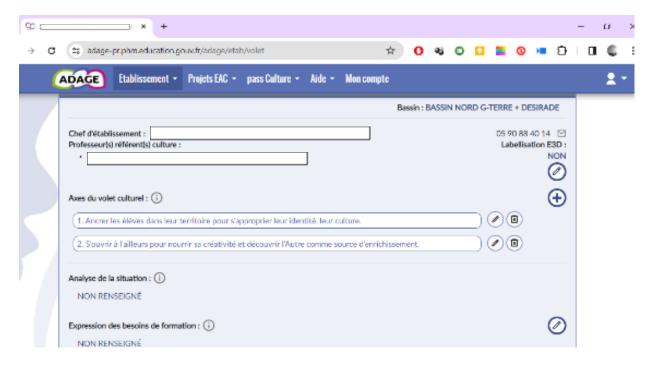


3° Cliquez sur l'onglet Volet Culturel de l'établissement pour le renseigner ou le mettre à jour. Etape très importante car tous les projets qui seront déposés par les enseignants devront s'y rattacher (axes culturels du Projet

d'Ecole ou d'établissement).



Descendre



## <u>4° Renseigner ou compléter</u> en cliquant sur le

en bout de ligne, pour

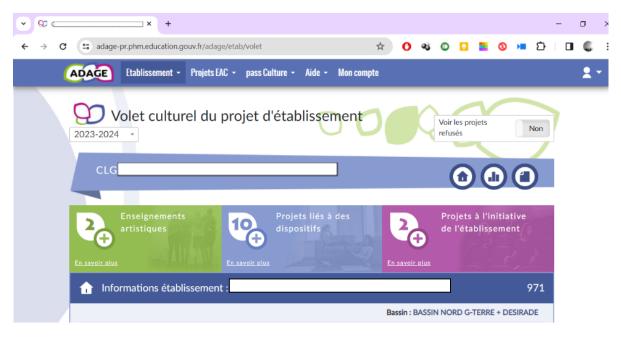
- mettre à jour le nom du Chef d'E ssement ou le Référent Culture
- mettre à jour les axes du Volet Culturel ou sur 🕀 pour en rajouter un
- faire une Analyse de la situation : (1) de l'école ou de l'EPLE au regard de son environnement culturel.
- Expression des besoins de formation : (i) indiquer les besoins de formation de l'équipe pédagogique en EAC

## **FAIRE LE RECENSEMENT**

C'est indiquer toutes les actions qui concourent au développement de l'Education Artistique et Culturel menés dans l'école ou l'EPLE et d'en désigner les élèves bénéficiaires (Objectif : 100% des élèves bénéficient au moins d'une action dans l'année)

1° Ouvrez ADAGE – Cliquer sur ETABLISSEMENT puis sur Volet Culturel du projet d'établissement.

Vous accèderez à cet écran



C'est la vitrine de votre école ou de votre établissement au regard de l'Education Artistique et Culturelle!

Elle se décompose en 3 parties de couleurs différentes :

- Les enseignements artistiques (CHAM, CHAT, CHAD, Options, Spécialités, Classe Orchestre...surtout au 2° degré)
- Les Projets liés à des dispositifs (PEAC dans le cadre de la campagne d'appel à projets annuel ou actions académiques ou nationales avec inscription : Collégiens, Lycéens au cinéma, Temps des poètes, Dix moi dix mots, concours d'éloquence, Des livres et Moi...)
- Les actions à l'initiative de l'établissement (hors appel à projets, Pass-Culture, sorties culturelles...)

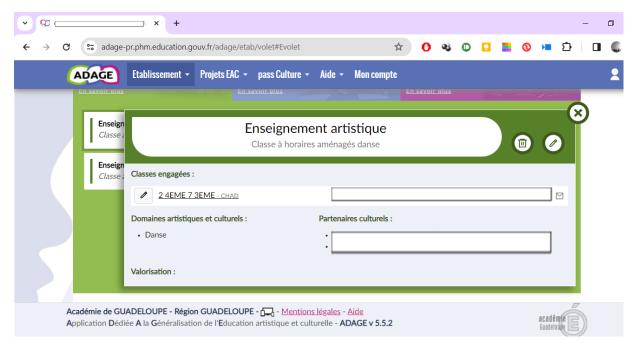
Dans chacune des parties vont apparaître les différentes actions ou projets menés. Pour chaque action ou projet il faut en indiquer les élèves bénéficiaires.

**2° Cliquer dans le carré vert** (pas sur le +). Dans ce cas apparaissent deux dispositifs d'enseignement : une CHAD et une CHAT. Si votre établissement n'a pas de dispositif d'enseignement, il ne faut rien renseigner.



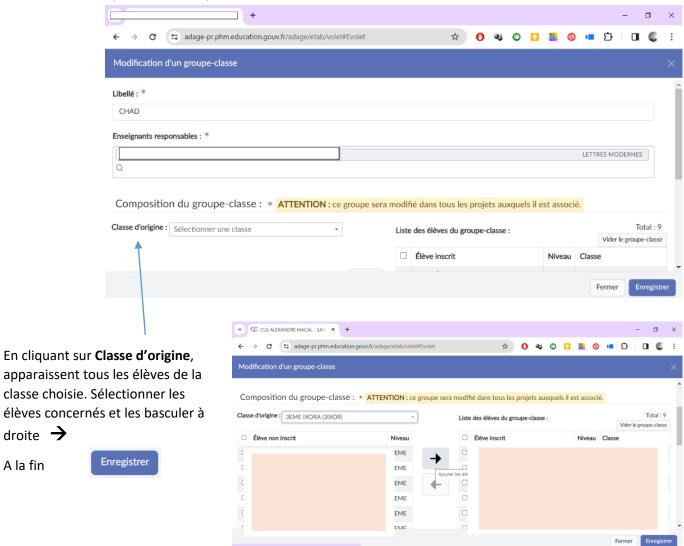
Dans ce cas présent il faut indiquer ou mettre à jour les élèves bénéficiaires.

3° cliquer sur le premier - enseignement artistique, par exemple. Apparaît cet écran.



**4° En cliquant sur**2 4EME 7 3EME - CHAD apparaît un écran qui permet la mise à jour des classes, de supprimer des élèves ou d'en ajouter d'autres provenant d'autres classes.

Classes engagées:



Ensuite, procéder de la même manière pour tous les autres projets ou actions dans cette rubrique et dans les autres rubriques (**Projets liés à des dispositifs**, **projets à l'initiative de l'établissement**) – A la fin le recensement est effectué!

Il appartient à chaque enseignant de renseigner l'effectif des élèves bénéficiaires de son projet

Une fois le recensement effectué l'on peut accéder à des statistiques du développement de l'EAC au sein de l'établissement en cliquant sur : et l'éditer au format XLS



Ici un taux de **48%** d'élèves bénéficiaires de l'éducation artistique et culturelle

- 59% National

- 45,9 % Académique (en progrès)